

PROGRAMME D'ERADICATION DE LA VARIOLE

Projet de résolution présenté par la délégation du Pérou

La Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur le programme d'éradication de la variole;¹

Considérant que des progrès ont été accomplis, notamment dans la production de vaccins actifs et stables;

Notant néanmoins que, comme l'indiquent les rapports du Comité de la Quarantaine internationale, la variole constitue toujours un problème important pour le trafic international et qu'il est donc urgent d'accélérer l'exécution du programme, ce qui impose de prévoir des moyens matériels et une aide consultative appropriés,

1. PRIE le Directeur général de réserver spécialement dans le budget de l'Organisation des fonds suffisants pour permettre l'éradication de la variole sur la base d'un programme qui devra être préparé le plus rapidement possible, et de prendre les dispositions nécessaires pour obtenir la participation du FISE à ces travaux;
2. RECOMMANDE aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'entreprendre le plus rapidement possible leur programme d'éradication de la variole; et
3. INVITE instamment les pays dont l'économie est la plus prospère à verser des contributions volontaires en espèces ou en nature pour augmenter les ressources du compte spécial de l'OMS.

¹ Document ALL/P&B/6, Corr. 1 et 2